



à la une



Restes barrière contre le harcèlement !

Depuis la fermeture des écoles et le début de la période de confinement, tu ne peux plus voir ta maîtresse, tes copains d'école ou ceux du club de basket. C'est une période difficile pour certaines personnes qui se sentent isolées. **C'est pour ça qu'il est très important qu'on soit solidaires** et qu'on prenne soin les uns des autres. Malheureusement, même en ces moments particuliers, certaines personnes continuent de **manquer de respect** à d'autres...

Le respect, c'est pourtant essentiel ! **Personne n'a le droit de se moquer de notre handicap, de notre apparence physique ou de notre couleur de peau.** Tous les citoyens ont aussi le droit d'avoir leur opinion, d'être écouté par les autres, de s'habiller comme ils veulent, etc. On peut ne pas être d'accord et le dire, bien sûr. On n'est pas non plus obligé d'être ami avec tout le monde, et c'est bien normal ! Mais **quand on s'insulte ou qu'on se moque, on commence à manquer de respect.** Si on se moque beaucoup d'une même personne, c'est du **harcèlement**. Et c'est interdit par la loi ! Pourtant, un élève sur dix est victime de harcèlement à l'école. C'est beaucoup trop !

Depuis l'arrivée des ordinateurs et des smartphones, **le harcèlement existe aussi sur Internet.** On parle alors de **cyberharcèlement** (on t'explique ce que dit la loi sur le cyberharcèlement dans le sais-tu?) Sur Internet comme dans la vraie vie, la règle est la même : **il faut se respecter !** Et il n'y a pas d'âge pour cela : **les enfants méritent le même respect que les adultes.** Si tu es victime ou témoin de harcèlement, il faut dire « stop ! » : tu peux en parler à un adulte, par exemple tes parents ou ton enseignant. Toutes et tous ensemble, on peut **s'engager pour mettre fin au harcèlement.**

La discut'minute



Le cyberharcèlement, ce n'est vraiment pas amusant !

Gary : Regarde ce que mon cousin m'a envoyé : c'est une photo de sa prof de math !

Agathe : Euh... c'est quoi cette photo ?

Gary : Tu sais, à cause de la fermeture des écoles et du confinement, les profs de mon cousin font leurs cours en vidéo. Et là, c'est un copain à lui qui a fait une capture d'écran pile-poil au moment où elle faisait une tête trop bizarre !

Agathe : Je trouve pas ça très drôle, en fait.

Gary : Ah bon ? Mais pourquoi ? C'est pas méchant, c'est juste pour rigoler !

Agathe : Justement, rigoler de quelqu'un dans son dos, ce n'est pas respectueux. La prof de ton cousin, je suis sûre qu'elle ne sait pas qu'on l'a prise en photo. T'aimerais bien, toi, que je te prenne en photo sans rien te dire et que je l'envoie à tout le monde pour se moquer de toi ?

Gary : Ouais, t'as raison, c'est vrai que c'est pas cool.

Agathe : Pas du tout ! Les commentaires et les photos publiés sur Internet, ça peut faire beaucoup de mal. L'autre jour, on faisait de la gym avec Maman dans le salon. On suivait le cours d'une prof sur YouTube. Et tu sais quoi ?

Gary : Non, dis-moi !

Agathe : On a vu plein de commentaires sous la vidéo. Certaines personnes insultaient la prof de sport et disaient des choses très méchantes sur elle. Je comprends pas pourquoi les gens font ça. C'est pas du tout respectueux !

Gary : T'as raison. Je vais dire à mon cousin qu'il devrait supprimer la photo et dire à celui qui l'a prise d'arrêter de faire ça tout de suite. Parfois, on ne se rend pas compte du mal que ça peut faire...

Agathe : Il faut toujours se mettre à la place des autres et se demander : est-ce que j'aimerais bien qu'on dise ça de moi ? Si la réponse est non, alors c'est tout simple : faut pas le faire !

Gary : T'inquiète Agathe, j'ai bien compris la leçon ! Je vais faire très attention. Et quand les écoles rouvrent, on peut lancer une opération anti-harcèlement dans la cour ! On peut par exemple faire des affiches avec des slogans ! Ça te dit ?

Agathe : C'est top ! Et j'aimerais aussi faire un autre truc : préparer un cadeau pour remercier nos maîtresses et nos maîtres. Parce que ça doit pas être facile pour eux, de continuer à nous donner des cours par Internet. Alors plutôt que de se moquer, on pourrait les remercier, non ?

Gary : Super idée ! J'en parle aux copains !



Vacances confinées, mais vacances quand même !

Si tu habites à Lille, à Rennes ou à Marseille, **tes vacances viennent de débuter** ! Tu penses que ça ne change pas grand-chose, vu que ton école est déjà fermée ? Et bien, c'est faux ! En effet, même si depuis la fermeture des écoles tu travailles à la maison, **il est important que ce temps de vacances soit un temps de repos pour toi**. Tu

peux donc laisser tes cahiers de côté et prendre du temps pour t'amuser, lire, jouer de la musique, dessiner, faire du sport ou cuisiner ! En prenant le temps de te reposer et de t'amuser en famille, **tu seras en forme pour reprendre tes leçons dans deux semaines**. Bonnes vacances !



Le virus chamboule le bac !

D'habitude, au lycée, les élèves de Première et de Terminale passent les examens du baccalauréat au mois de juin. Mais **cette année sera un peu différente à cause de l'épidémie de Covid-19**. En effet, comme les élèves vont rater beaucoup de cours, **il n'est pas possible de passer le bac dans les mêmes conditions que d'habitude**. Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation, a annoncé deux

grandes décisions du gouvernement. La première, c'est que les élèves vont **aller en cours jusqu'au 4 juillet** pour rattraper le retard. La deuxième, c'est qu'ils seront **évalués en contrôle continu**. Cela veut dire que ce sont leurs **notes obtenues durant toute l'année** qui comptent, et non plus une note sur un seul examen final. De quoi ravir ceux qui stressent pendant les examens !

Le sais-tu ?



Sais-tu ce que dit la loi sur le cyberharcèlement ?

Le cyberharcèlement est le fait d'insulter ou de se moquer régulièrement de quelqu'un sur **Internet** : sur les réseaux sociaux, les messageries, les forums ou les blogs...

C'est le cas par exemple quand une personne fait tout le temps des **commentaires très méchants** sur le physique d'une fille sous sa photo de profil. C'est aussi le cas quand une personne **publie des photos gênantes** d'un garçon sur Instagram ou WhatsApp, sans son autorisation.

Le cyberharcèlement est un délit : cela veut dire qu'il est interdit par la loi et que la personne coupable de cyberharcèlement peut **avoir une amende et aller en prison**. La punition est plus grande si la victime a moins de quinze ans.

Si on est victime de cyberharcèlement, on peut **porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie**. On peut aussi **appeler Net Ecoute au 0800 200 000** ou aller sur le site « **Non au harcèlement** » qui te donne plein d'informations et de conseils.

Le mot de la semaine

Harcèlement : c'est quand une ou plusieurs personnes mal intentionnées en embêtent une autre de manière répétée. Si le harcèlement a lieu sur Internet, on appelle cela cyberharcèlement.

En anglais, on dit : "bullying".

Le débat

On parle du respect.

Selon toi, que peut-on faire pour lutter contre le cyberharcèlement ?



Un programme
leo lagrange
FÉDÉRATION

ASSOCIATION LOI 1901
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Retrouve-nous sur lespetitscitoyen.com
pour de nouvelles aventures !